

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 63, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## SOTTISES RÉACTIONNAIRES

Dans tous leurs numéros, les gazettes réactionnaires et nationalistes annoncent la ruine irrémédiable de la France.

C'est même à ce signe qu'on reconnaît sans erreur possible les journaux « patriotes ».

Je vous indique là le bon moyen de n'être pas dupé. Il importe que votre journal proclame chaque jour la fin de notre armée, la disparition de notre flotte, la déchéance de notre commerce et de notre industrie, l'épouvante semée par les grèves — oh ! ces grèves ! — la fuite éperdue autant que patriotique des capitaux hors des frontières et, enfin, l'écrasante supériorité de nos rivaux étrangers ; sinon, tenez pour certain que le dit journal est rédigé par d'immondes sans-patrie que subventionne quelque mystérieux syndicat de trahison.

Cela est si bon pour nos revendeurs de patriotisme, en dégustant leur chocolat du matin, de savourer le récit des catastrophes qu'amoncellent sur la France notre République et son « gouvernement de sectaires ».

Aussi du haut en bas de la presse clérical-nationaliste entonne-t-on le même refrain.

« Si cette politique, écrit l'un de nos confrères bien pensants satisfait le parti toujours ardent des sectaires, si elle n'émeut pas la foule des indifférents, ni ne soulève même l'opposition des honnêtes gens, au point que l'on pourrait croire qu'elle ne répugne pas au plus grand nombre des Français, elle n'en opère pas moins son œuvre néfaste de dissociation de tous les éléments vitaux du pays ; elle n'en produit pas moins ses résultats qui sont de tout affaiblir, de tout désorganiser, de tout détruire, comme on le voit si l'on considère l'état des populations et de l'armée et de l'industrie et des finances et de la morale publique et de la paix sociale ».

Et voilà.

Autrefois, ainsi qu'en témoigne la chanson de Gavroche, de Victor Hugo « c'était toujours la faute à Voltaire ou la faute à Rousseau ».

Aujourd'hui c'est la faute à la République ou c'est la faute à Combes.

Nos nationalistes dont l'intelligence — si j'ose m'exprimer ainsi — n'a rien inventé, reprennent en chœur ce refrain. Tous s'efforcent à sauver la France de la façon qu'autrefois fut sauvé le Capitole.

Le malheur est que ces mensonges ne résistent pas au moindre examen impartial. Et si ce n'était méconnaître à la fois leur double qualité de nationalistes et de cléricals que de leur demander de la bonne foi et de la réflexion, nous pourrions espérer venir à bout de ces sophismes.

Ils n'ignorent point cependant que la crise dont souffre la France est un phénomène universel qui atteint toutes les puissances européennes aussi gravement que nous.

Ils savent que l'Allemagne, depuis trois ans, s'efforce vainement de cacher une terrible dépression commerciale et industrielle ; que des krachs financiers formidables ont ébranlé son crédit.

Ils savent que l'Angleterre est frappée

des mêmes maux et que toutes les grandes villes du Royaume-Uni voient se dérouler chaque jour ces lamentables cortèges de sans-travail, quêtant et mendiant pour ne pas crever de faim et de misère.

Ils savent que les budgets de toutes les nations européennes sont en déficit.

Pour les grèves :

Faut-il leur rappeler l'immense grève de l'année dernière aux Etats-Unis qui mit debout pendant deux mois plus de 180 000 mineurs ; les grèves sanglantes de Belgique qui ne datent pas de plus longtemps ; les conflits de Barcelonne qui firent chanceler le trône où devait bientôt s'asseoir le nouveau roi d'Espagne.

Et, en ce moment même, est-ce que nous serions les seuls à connaître la grève générale qui se prépare en Hollande, précédée, il y a quelques semaines à peine, d'un chômage unanime des employés et ouvriers des chemins de fer.

Que hurleraient-ils, ô Dieu de Drumont, si chez nous s'arrêtait tout-à-coup le service des transports et des postes ?

Est-ce aussi la politique de M. Combes qui provoque ces conflits ouvriers ? L'Espagne, la Hollande et l'Allemagne ne passent pas cependant pour être des gouvernements démocratiques.

Deux de ces pays, tout au moins, de même aussi que la Belgique, sont aux mains des cléricals et nous savons trop ce que la malheureuse Espagne est devenue sous le joug des moines.

La vérité c'est que ces crises commerciales et financières sont le résultat de phénomènes indépendants de toute action gouvernementale.

La vérité c'est que ces conflits ouvriers sont la conséquence de l'évolution économique qui s'accomplit en dehors de nous et qui s'accomplirait même malgré nous.

M. Paul Deschanel, qu'on ferait difficilement prendre pour un révolutionnaire, le reconnaissait au cours de la dernière législature, dans un discours prononcé, je crois, à Bordeaux. Il disait « Les conditions du travail seront aussi différentes, dans cinquante ans, de ce qu'elles sont aujourd'hui que les conditions actuelles diffèrent de celles d'avant la Révolution. »

Cela est vrai.

Voilà pourquoi on nous traite de fous dangereux, nous les républicains-démocrates, qui voulons suivre et aider cette évolution, tandis que nos adversaires s'estiment sages, eux qui se mettent au milieu du fleuve pour l'empêcher de couler.

Après ça, s'il leur convient, les cléricals-nationalistes peuvent bien accuser la République et le ministère Combes de tous les maux. La vérité aurait moins de relief si le mensonge ne lui servait de repoussoir.

Tout à son utilité en ce monde, ainsi que l'avait observé cet excellent Bernardin de Saint-Pierre, même les puces, qui obligent l'homme à se tenir propre

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.

Divers projets sont adoptés, puis la Chambre passe aux interpellations sur la politique extérieure.

M. Millevoye parle le premier : il déclare que la fraternité universelle est une chimère qui doit être mise de côté.

Toutes les nations sont fortement armées, et Guillaume II affirme toujours sa confiance en la force brutale ; la triple alliance est un danger pour la France, qui heureusement est alliée avec la Russie.

M. Millevoye fait l'historique des événements entre la France et l'Allemagne en 1875, et l'affaire Schenabell.

M. Millevoye espère toujours en la revanche ; puis il parle des événements de Macédoine.

M. Berry dénonce les crimes du Grand Turc et les exactions commises en Macédoine par les Turcs.

M. Delafosse s'occupe de la question du Maroc : il s'élève contre l'Angleterre qui serait, dit-il, cause de tous les troubles.

M. Benoist regrette que les affaires du Niger et de quelques autres colonies n'aient été l'objet d'aucun souci de la part de la France.

M. Benoist demande que la politique étrangère soit exempte de chimères.

M. de Pressensé parle ensuite et surtout de la question de Macédoine.

Il rappelle les atrocités commises dans ce pays par les Turcs et voudrait que la diplomatie internationale intervint contre les crimes d'Abdul-Hamid.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 11 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique étrangère.

M. Raiberti parle des questions du Maroc et de la Macédoine : il appelle l'attention du ministre sur les influences anglaises qui se sont installées à la cour du Maroc, influences qu'il faudrait paralyser, parce qu'autrement la France risquerait de perdre la prédominance dans ce pays.

Pour la Macédoine, M. Raiberti demande que des réformes soient apportées le plus tôt possible afin de remédier à un état de choses très grave pour ce malheureux pays.

M. Sembat recommande une politique pacifique : il voudrait voir des communications amicales signées par la France avec toutes les autres nations.

Il proteste contre toutes les campagnes et expéditions qui ont pour but de favoriser des intérêts particuliers.

M. Deioncle parle ensuite des affaires d'Asie-Mineure.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères répond aux divers interpellateurs : il traite de toutes les questions apportées à la tribune : il reconnaît que la cour d'arbitrage de la Haye peut rendre de grands services à la cause de la paix, mais il ne croit pas que le désarmement général puisse avoir encore lieu.

M. Delcassé promet qu'au sujet des affaires de Macédoine, la France fera tout son devoir.

M. Ribot répond au ministre dont il finit par approuver la politique.

Trois ordres du jour sont déposés par MM. Dumont, Sembat, de Pressensé, ces deux derniers en faveur du désarmement.

Le ministre accepte l'ordre du jour de confiance déposé par MM. Réveillaud et Chauvins : cet ordre du jour est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 10 mars 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat vote tout d'abord divers projets de loi, parmi lesquels un crédit extraordinaire de 3.500 000 fr. pour le paiement des dépenses faites à la suite de la catastrophe du Mont-Pelé.

On passe ensuite à l'interpellation sur la situation sanitaire de l'armée.

M. Viseur reprend les critiques déjà formu-

lées par les précédents orateurs ; après lui, c'est M. Labbé qui s'élève contre le recrutement trop considérable et sur les conditions déplorables dans lesquelles fonctionnent les conseils de révision. Dans les casernes, dit-il les planchers sont de véritables foyers d'infection. M. Labbé dit qu'il faut avant tout assurer l'approvisionnement en eau potable, puis à évacuer les casernes dès l'apparition d'une épidémie.

M. de Goulaine proteste contre l'ordre donné par le ministre de la guerre au sujet de l'évacuation des casernes de Lorient.

M. de Goulaine dit que les casernes sont en excellent état et que du reste l'épidémie qui sévissait a disparu aujourd'hui.

Le général André répond et justifie les mesures qu'il a prises à Lorient ; il approuve les observations apportées à la tribune par M. Labbé.

Le ministre de la guerre ajoute qu'il a pris des mesures relatives à l'incorporation des recrues et qu'il a adressé aux chefs de corps, des circulaires relatives aux exercices militaires.

M. de Montfort dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire une enquête sur les travaux indispensables pour remédier à l'insuffisance des casernes et des établissements hospitaliers militaires.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## L'affaire Humbert-Daurignac

Thérèse Humbert avait affirmé à M. Leydet que le gouvernement connaissait sa résidence à Madrid. Le juge a voulu savoir si Frédéric Humbert produirait la même allégation. Mais, où la femme avait parlé, le mari a su se taire.

« — Je ne parlerai qu'à l'audience, a-t-il dit pour la centième fois.

» — Pourtant, a insisté M. Leydet, vous avez, au procès Cattani, lancé contre les ministres, et même contre notre représentant à Madrid, des imputations graves. Le moment est venu de préciser.

» — Pas encore, » a répondu paisiblement Frédéric.

Et c'est en vain que le juge, tentant pour le faire parler un dernier effort, l'a accusé de vouloir étouffer l'affaire Crawford sous un pseudo-scandale politique.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni mardi à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

Il s'est d'abord occupé des interpellations sur la politique extérieure dont la discussion a commencé mardi à la Chambre. M. Delcassé a indiqué le sens général des déclarations qu'il ferait au cours du débat. Son intention est de laisser tous les orateurs exposer successivement leurs idées et de répondre par un discours d'ensemble où il traitera toutes les questions soulevées.

M. Combes a fait signer un décret prononçant la fermeture de l'établissement du Bon Pasteur de Nancy.

Ce décret vise l'article 13 de la loi de 1901 et la loi du 4 décembre 1902 qui a établi des sanctions pénales et rapporte le décret du 22 septembre 1854 qui avait autorisé l'établissement en question.

### Les groupes de la majorité

Les divers groupes de la majorité se sont réunis mardi. Après lecture d'une lettre de M. Sarrien, s'excusant de ne pouvoir assister à la délibération, une courte discussion s'est engagée. M. Maujan s'est félici-

té de ce que le président du conseil ait pris la résolution de poser la question de confiance sur le refus du passage à la discussion des articles des projets concernant les congrégations. Ainsi, a ajouté M. Maujan, le débat se trouve placé sur son terrain véritable. Chacun devra prendre ses responsabilités. Le gouvernement demande aux républicains d'émettre un vote de principe qui aura la même importance que celui émis dans la précédente législature à propos de la loi sur les associations.

M. Etienne, s'est prononcé pour le vote sur chaque congrégation, insistant sur la situation qui serait faite aux missions d'Extrême-Orient qui se consacrent surtout, n'a-t-il pas craint de dire, à la propagation de la langue française. M. Maujan a répondu que le gouvernement aurait toujours la possibilité de régler ces détails, mais ce qui importait, pour le moment, c'est d'émettre un vote politique. M. Etienne a répondu qu'il ne lui serait pas possible de suivre le gouvernement dans cette voie. Mais l'avis de M. Etienne a été un avis isolé. Et la plupart des députés présents ont émis l'opinion que la procédure de la commission devait rallier toutes les voix sincèrement républicaines.

**Le conseil d'arbitrage**

La prochaine conférence du conseil interparlementaire pour l'arbitrage aura lieu à Vienne, le 7 septembre, avec l'ordre du jour arrêté par l'assemblée qui devait se tenir en 1902, augmentée d'une proposition au sujet de la neutralité des trois Etats scandinaves et d'une motion concernant spécialement les points réservés dans l'acte final de la conférence du 29 juillet 1899 à la Haye : (Droits et devoirs des neutres : limitation des forces militaires, etc.).

**La Commission de l'armée**

La Commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Guyot-Dessaing a continué l'examen des propositions de loi relatives au recrutement des sous-officiers. Elle a adopté les solutions suivantes :

Il n'y aura qu'une Ecole militaire commune à toutes les armes et des écoles d'application pour chaque arme.

Tous les candidats officiers subiront pour l'admission à l'école militaire des épreuves dont la nature sera déterminée ultérieurement. Les candidats pourvus des diplômes qui seront spécifiés dans la loi pourront entrer à l'école à la suite d'un concours à l'expiration de leur deuxième année de service en justifiant qu'ils ont obtenu le grade de sous-officier.

Les sous-officiers non pourvus de diplômes et comptant au moins cinq années de service concourront entre eux.

La proportion des admissions à l'école militaire sera la suivante : la moitié sera réservée aux candidats pourvus des diplômes spécifiés dans la loi ; un quart sera réservé aux sous-officiers non pourvus de diplômes. Pour ce qui est du dernier quart, le ministre pourra, suivant les circonstances, le prendre dans l'une ou dans l'autre de ces deux catégories.

**Le groupe de la Libre-Pensée**

Le groupe parlementaire de la libre-pensée s'est réuni hier sous la présidence de M. Hubbard pour entendre la lecture d'une lettre adressée au ministre de l'instruction publique, relative aux violations de la neutralité religieuse dans les enseignements primaire et secondaire.

Cette lettre rédigée par MM. Buisson, de Pressensé et Hubbard est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour comportait le renouvellement du bureau. A l'unanimité, le même bureau est maintenu pour trois mois.

**Le rendement des impôts**

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat, pour le mois de février 1903, s'élève à la somme de 194,551,700 francs, accusant ainsi une moins-value de 1,320,800 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 10,017,100 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

**L'Alcoolisme devant l'Académie de Médecine**

Après d'interminables débats sur l'alcoolisme, l'Académie a, sur la proposition de M. Joffroy, voté les trois conclusions et le vœu suivants :

« L'Académie déclare que toutes les essences naturelles ou artificielles sans exception, ainsi que les substances extraites incorporées à l'alcool ou au vin, constituent des boissons dangereuses et nuisibles.

» L'Académie déclare que vu le danger de ces boissons, résultant tout à la fois des essences et de l'alcool qu'elles renferment, elles mériteraient, quelles que soient leurs bases, d'être proscrites, et que tout au moins il y a lieu de les surtaxer de telle manière que la surtaxe devienne en quelque sorte prohibitive.

» L'Académie signale en particulier le danger des apéritifs, c'est-à-dire des boissons à essences et à alcool prises à jeun. Le fait que ces boissons sont prises avant les repas rend leur absorption plus rapide et leur toxicité plus active.

• L'Académie émet le vœu qu'il soit pris de mesures efficaces pour diminuer le nombre des débits de boisson.

**Deux livres jaunes**

Le ministère des affaires étrangères vient de publier deux Livres Jaunes : l'un sur l'évacuation de Shanghai (1900-1903), l'autre, sur les affaires de Macédoine (janvier-février 1903).

Le premier contient le texte des communications échangées entre le consul général de France à Shanghai, le ministre des affaires étrangères et les représentants des gouvernements intéressés pour l'occupation simultanée, en 1900, de la concession internationale, et le retrait simultané des troupes étrangères en 1902-1903.

Le second Livre Jaune sur les affaires de Macédoine est un fascicule de seize pages seulement, qui contient quelques-uns des documents diplomatiques échangés entre notre ministre des affaires étrangères et nos ambassadeurs à Saint-Petersbourg et à Constantinople, ainsi qu'entre M. Delcassé et certains de nos ministres et consuls en Turquie-d'Europe, en Grèce et en Bulgarie, dans la période du 23 janvier au 25 février.

La plupart de ces dépêches, qui ont trait à l'état des esprits en Bulgarie et dans les vilayets macédoniens, ainsi qu'aux dispositions du gouvernement bulgare, n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà.

Nos correspondants particuliers nous ont tenu au courant de ces mouvements d'opinion et de ces déclarations officielles.

Le document le plus intéressant est celui par lequel M. d'Ormesson, notre ministre à Athènes, fait part à M. Delcassé des inquiétudes que le précédent Livre Jaune avait causées au gouvernement hellénique.

**Établissements d'assistance publique**

Le président du conseil a déposé mardi sur le bureau du Sénat, le projet ayant pour objet la création d'établissements d'éducation pour les pupilles de l'Assistance publique à caractère difficile ou vicieux. Ce projet autorise les départements à se grouper pour les constructions d'établissements interdépartementaux. Les frais de construction seront partagés par moitié entre l'Etat et les départements. Quant aux frais d'entretien des pupilles dans ces établissements, ils seront supportés par les communes d'origine des pupilles dans la proportion des deux cinquièmes, et les trois autres cinquièmes par les départements. Le président du conseil va, d'autre part, demander à la Chambre de hâter le vote du projet qu'il a déposé le 21 octobre dernier et qui organise la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

Le décret que le président du conseil a fait signer mardi matin et qui prononce la fermeture du Bon-Pasteur, de Nancy, est rendu en exécution de l'article 13 de la loi de 1901 et de la loi du 4 décembre 1902. Le décret du 22 septembre 1854 qui avait autorisé l'ouverture du Bon-Pasteur, à Nancy, est rapporté purement et simplement. Le préfet de Meurthe-et-Moselle est chargé d'assurer le placement, dans d'autres établissements, des pensionnaires du Bon-Pasteur de Nancy.

**Les malades à la Chambre**

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les militaires qui auront été portés malades dans la semaine, ne pourront plus, comme la coutume s'en était introduite dans de nombreux corps de troupes, être privés de permission le dimanche suivant.

Cette pratique présentait l'inconvénient de faire hésiter les malades à consulter le médecin et à demander une exemption de service.

Evidemment, le dimanche suivant ils pouvaient être parfaitement remis et il y avait là une sévérité trop marquée.

**CHRONIQUE LOCALE**

**NOTRE FEUILLETON**

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau et intéressant feuilleton :

**MISÉ FÉRÉOL**

par Jacques VINCENT.

**Au Collège de jeunes filles**

Le Quercinois s'occupe de la plainte que j'ai adressée à la Directrice du Collège de jeunes filles contre l'enseignement clérical de l'un des professeurs de cet établissement.

Le « Père de famille » (?) signataire de l'article me prête des sentiments que je n'ai jamais eus.

Je me suis borné à apprécier l'enseignement de ce professeur. Je ne suis pas allé plus loin !

Le « Père de famille » a en tout cas une singulière façon de respecter la vérité. Je l'établirai dimanche en remettant les choses au point et le « père de famille » à sa place !

A. C.

**A la Défense**

M. J.-C. V. répond tant bien que mal aux deux entrefilets parus dans le *Journal du Lot*, au sujet d'un dialogue fantaisiste et de l'accusation portée contre l'ancien rédacteur en chef de la *France du Sud-Ouest*, publiés par la *Défense*.

M. J.-C. V. trouve que le dialogue n'est pas idiot et pour le prouver, il parle de Vindexart, dont les dialogues eurent après tout un effet salutaire, puisqu'ils clôturèrent une campagne inepte et grossière qui était menée contre de bons républicains.

M. J.-C. V. affirme en outre que le dialogue publié par la *Défense* n'avait qu'un défaut commun à toutes les caricatures : le grossissement.

M. J.-C. V. a l'explication facile ; il n'en reste pas moins vrai que les procédés employés par ses journaux pour combattre la laïque, — et M. J.-C. V. veut bien le reconnaître avec nous, — sont assez canailles.

Quant à l'accusation inventée par les cléricaux contre M. Jagot, M. J.-C. V. attend, avant de faire une rectification, que la cour d'assises se soit prononcée.

Et M. J.-C. V. n'insiste pas sur ce scandale.... dreyfusard !

M. J.-C. V. est très prudent, et il a raison.

L. B.

**Concours**

Nous apprenons que M. Elie-Baptiste Blanc, adjudant au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie vient d'être classé numéro un au dernier concours pour l'emploi de percepteur. Toutes nos félicitations.

**Postes et Télégraphes**

Aujourd'hui et demain ont lieu à Cahors, les examens pour l'emploi des dames employées des postes et des télégraphes. 63 concurrentes y prennent part.

**Causeries de la mairie**

Samedi soir, à 8 heures et demie dans la salle du Conseil municipal, M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, fera une causerie sur : *La Tolérance*.

**Patronage de Jeunes filles**

Dimanche prochain, 15 mars, à 5 heures du soir, il sera fait au Patronage de Jeunes filles, ouvert à l'Ecole Normale d'Instituteurs, une lecture dialoguée d'« Edipe Roi » avec l'exécution musicale de la partition de Membre.

Cette lecture sera dirigée par M. Mergier, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

**Remonte**

Ce matin à 8 heures, la commission de remonte s'est réunie cours de la Chartreuse et a procédé à l'achat de 10 chevaux à des prix variant de 900 à 1125 fr.

**Orphéon de Cahors  
FRÉGOLI A CAHORS**

En présence du grand nombre de personnes, qui n'ont pu trouver de places au Concert donné par l'Orphéon le 1<sup>er</sup> Février dernier, notre Société chorale, désireuse aussi de témoigner de sa profonde gratitude à ses Membres Honoraires, a profité du passage dans la région du célèbre FRÉGOLI, l'incomparable artiste, qui s'est acquis une réputation universelle, pour offrir au public cadurcien un spectacle sans précédent dans notre ville.

Cette soirée aura lieu au Théâtre le Jeudi 19 Mars prochain.

Nous donnerons incessamment les détails du programme.

**Grave accident de bicyclette**

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, le jeune Mellet, âgé de 18 ans, garçon épiciériste chez M. Michaud-Larivière, suivait en bicyclette la rue des Cadourques, lorsque arrivé à la pente qui se trouve à l'extrémité de cette rue, il ne put modérer son allure, et alla buter contre un homme qui arrivait en sens contraire.

La violence du choc fut telle que l'homme fut renversé et le jeune Mellet projeté à plusieurs mètres.

Immédiatement tous deux furent relevés et transportés évanouis dans une maison où on leur donna quelques soins.

Revenu à lui l'inconnu regagna son domicile, quant au jeune bicycliste, on fut obligé de le transporter chez M. Michaud-Larivière où M. le docteur Mendailles lui donna des soins.

L'état de Mellet est très grave.

**Théâtre de Cahors**

**La Marchande de Fleurs**, pièce en cinq actes et dix tableaux, de MM. Xavier de MONTÉPIN et Jules DORNAY, tirée du grand roman populaire, sera jouée sur notre théâtre dimanche 15 mars.

Le grand succès parisien du drame trouvera ici, nous n'en doutons pas, un écho enthousiaste. Les suffrages qui l'ont accueilli à l'Ambigu et que la presse a unanimement enregistrés, ne lui manqueront pas chez nous.

Les tournées de l'impresario Albert CHARTIER jouissent d'une trop bonne et trop légitime réputation pour que nous ayons à craindre une interprétation médiocre de la pièce.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 12 ET 15 MARS 1903

Allegro Militaire.	Hérol.
Zampa, (Overture),	Thorné.
Simple Aveu,	Saint Saëns.
Menuet des petits violons,	
Samson et Dalila,	
Marche du couronnement de la muse (Sur les cris de Paris),	G. Charpentier.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

**Arrondissement de Cahors**

**BLARS. — Conseil municipal dissous.** — Sur la proposition du Président du Conseil, ministre de l'intérieur, le Conseil des Ministres a décidé :

Considérant que par suite de divisions profondes existant au sein du Conseil municipal de la commune de Blars (Lot), et de l'abstention systématique de la part de la majorité des conseillers municipaux, de se rendre aux convocations du maire, la marche des affaires subit des retards des plus préjudiciables ;

Considérant que cet état de choses, s'il se prolongeait, serait de nature à compromettre gravement les intérêts communaux.

Décète :

Le Conseil municipal de la commune de Blars est dissous.

**VALPRIONDE. — A l'église.** — Nous recevons la communication suivante :

Dimanche 1<sup>er</sup> mars il s'est passé à Valprionde ou plutôt à St-Aignan annexe de Valprionde, un fait probablement unique dans les annales de la prêtrise.

M. Bessières, curé, vient à St-Aignan pour dire la messe ; le bon ordre et le silence le plus parfait régnaient dans la chapelle, M. le curé qui n'était probablement pas de bonne humeur, se tourna et interrompit la messe pour dire au public étonné :

né : « Si on continue à parler je cesse de dire la messe, et je vous plante là. »

En effet, après avoir réfléchi une minute il va au milieu de l'autel, prend le calice et se retire. La surprise du public fut grande en voyant un prêtre sans motif aucun, cesser la célébration de la messe ; mais si la surprise fut grande, elle fut de courte durée car aussitôt le public se mit à applaudir et à siffler. Quand le curé sortit de la chapelle il fut sifflé, et plusieurs paroissiens lui crièrent : « Monsieur le curé vous n'avez pas entendu parler ! — Non a-t-il répondu, je n'ai entendu parler personne, mais j'en ai vu qui parlaient. »

Pas banal, hein, M. le curé !

C'est à titre de document seul, que nous publions cette communication qui, à notre avis, n'a qu'une importance relative.

Il nous est indifférent, en effet, que M. le curé de telle ou telle paroisse dise ou ne dise pas la messe, et que dans son église il se montre peu convenable, arrogant même, à l'égard des fidèles.

Ceux que froisse une telle attitude, n'ont qu'à ne pas aller à l'église, et le plus vexé sera, à la longue, le curé lui-même.

C'est pourquoi, nous ne saurions blâmer le curé de Valprionde de son mouvement de mauvaise humeur.

**MOULINBESSOU. — Mort subite.** — Dernièrement la veuve Nauzières, qui s'était donnée à une famille de notre commune, mais qui vivait seule à St-Félix, a été trouvée morte dans sa maison ; la veille elle avait prié une voisine de lui faire quelques commissions à la foire, mais quand cette dernière voulut rentrer il lui fut impossible d'ouvrir la porte qui se trouvait verrouillée en dedans ; on prévint au plus vite sa famille adoptive qui ne put rentrer qu'en passant par la fenêtre.

**Les jours de foire.** — Décidément la moindre foire comme la plus petite fête, sont l'occasion pour quelques-uns de faire du tapage toute la nuit.

Nous n'insistons pas sur certains faits scandaleux qui se produisent à ces dates ; la plus grande partie de la population de notre commune verrait avec plaisir que tout cela cesse.

Et ce ne serait pas trop tôt.

**L'influenza.** — L'influenza bat son plein dans notre commune, un grand nombre de familles en sont atteintes.

**COURS. — Accident de bicyclette.** — Mardi dernier, M. le curé de Cours se rendait à Vers en bicyclette ; arrivé en face Souliès, il fit un faux mouvement, et sa machine ayant buté, le curé fut projeté sur le talus de la route où des passants l'ont trouvé peu après.

Conduit chez lui, il reçut des soins d'un docteur appelé immédiatement ; mais ce dernier n'a pu se prononcer sur l'état du malheureux bicycliste qui est gravement blessé.

**MAUROUX. — Foire.** — Peu d'affaires sur les bœufs et cours stationnaires.

Moutons gras, environ 75 cent. le kilo ; autres ou brebis, de 12 à 28 fr. l'un.

Quelques jeunes porcs vendus aux cours des dernières foires.

Volaille vendue à 1 fr. la livre.

Œufs, 50 cent. la douzaine.

**CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire.** — Notre foire a été belle et les divers marchés bien garnis. Une baisse sensible s'est produite sur le bétail.

Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 500 à 900 fr. ;

Vaches, de 350 à 750 fr. ;

Veaux, 1 fr. le kilog ;

Porcs gras, de 48 à 52 fr. les 50 kilog ;

Porcelets, de 15 à 45 fr. pièce.

Volaille. — Poules, canards et dindons de 0 fr. 55 à 0 fr. 70 ; poulets, de 0 fr. 90 à 1 fr. la livre ; pigeons de 0 fr. 60 à 1 fr. la paire ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine ; lapins domestiques, de 0 fr. 75 à 1 fr. 25 pièce.

Halle aux grains. — Blé, 15 fr. ; maïs, 9 fr. ; avoine, 7 fr. les 4/5.

### Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Banquet.** — Les hommes de la classe 1892 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu samedi 14 mars courant, à 8 heures du soir, au café Costes, avenue Gambetta.

Objet de la réunion : Organisation d'un banquet.

**Combattants de 1870-71.** — Suivant arrêté en date du 16 février 1903, les statuts de la Société de secours mutuels des combattants de 1870-71 de l'arrondissement de Figeac, ont été approuvés par M. le ministre de l'intérieur.

### Arrondissement de Gourdon

**GOURDON. — Arrestation.** — Ces jours-ci, la gendarmerie de Gramat a arrêté le nommé Urbain Cabane, âgé de 39 ans, né à Villefranche (Aveyron), sans domicile fixe, pris en flagrant délit de mendicité et vagabondage.

Conduit à Gourdon, Cabane a été écroué à la prison de notre ville.

**SARRAZAC. — Infanticide.** — Une mère de famille s'est accouchée clandestinement dans la journée de samedi dernier, sans que son mari, ni les autres membres de sa famille n'y aient rien compris. Le dimanche, elle s'est levée comme d'habitude, mais elle a dû s'aliter de nouveau. Lundi matin, la sage-femme de Turenne fut appelée et constata qu'elle était accouchée.

Cette femme nia avoir été enceinte et par suite son accouchement. M. Mommont, médecin aux Quatre-Routes fut mandé aussitôt et fit la même constatation. On se mit

à la recherche du nouveau-né qu'on finit par découvrir sous une paille. C'était un enfant du sexe masculin sur le thorax duquel le docteur Mommont a cru remarquer des marques de pression ; il a refusé le permis d'inhumation et prévenu M. le Maire. M. le Juge de paix et la gendarmerie de Martel avertis immédiatement, se sont rendus sur les lieux mardi matin.

On prétend que cette femme ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

**VAYRAC. — Secours mutuels.** — Les membres de la Société de secours mutuels se sont réunis dimanche, à 2 heures du soir, à la mairie.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire expose la situation de la caisse de la Société au 31 décembre 1902. De la balance des recettes et des dépenses, il résulte que la Société se trouve avoir en caisse une somme bien supérieure à celle de l'année dernière à la même époque, ce qui prouve la prospérité toujours croissante de la Société.

**Cours d'adultes.** — Les cours d'adultes qui étaient ouverts à notre école laïque des garçons sont définitivement clos ; les inscriptions des jeunes gens qui les ont régulièrement fréquentés, se sont élevées à un chiffre très respectable. A ce sujet, il est bon de remercier nos excellents maîtres, pour tout le zèle qu'ils ont mis en cette circonstance.

**Ligue des droits de l'homme et du citoyen.** — Nous apprenons avec plaisir qu'un groupe de républicains s'occupe activement de former une section à Vayrac, de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

**SOULLAC. — Livraison des tabacs.** — La livraison des tabacs de la récolte de 1902 est en partie terminée au magasin de Souillac.

Nos planteurs ont été, en général, satisfaits et ont rapporté plus d'argent qu'ils ne pensaient, vu la qualité médiocre des tabacs.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

### BULLETIN FINANCIER

Après avoir débuté dans d'assez bonnes conditions, le marché des fonds d'Etats est redevenu hésitant, les plus hauts cours n'ont pas été conservés, les demandes ayant cessé de se produire.

Le 3 0/0 clôture à 100,02 après 100,15 au début.

La Banque de France est à 3,930.

Le Comptoir National d'Escompte reprend à 592 en hausse de 5 fr. ; le Crédit Lyonnais revient à 1.128 ; la Société Générale est ferme à 628.

Le Conseil d'administration de la Société Générale vient de décider de proposer à l'Assemblée générale annuelle du 30 mars, de fixer le dividende pour l'exercice 1902 à 15,36 bruts et 14,75 nets par action contre 14,84 répartis pour l'exercice 1901.

Nos chemins n'ont pas varié.

Le Suez clôture à 3,820.

L'Extérieure finit à 91,95 après 92,10 ; l'Italien reste à 102,45 ; le Portugais à 32,27. — Le Turc D cote 30,05, la Banque Ottomane, 604.

Sur le marché en Banque, les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont demandées à 156 et 157 fr.

### LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

### Avis au public

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris  
Dentiste du Lycée Gambetta  
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

### GAZ et ÉLECTRICITÉ

## MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS REDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

## AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

### Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

### Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
11 Mer.	+ 9	+ 2	762	Beau
12 Jeudi	+ 11	+ 1,5	761,5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

## MISÉ FÉRÉOL

I

C'était le jour d'arrivage à Arles, on attendait des taureaux.

Par les rues étroites et tortueuses de l'ancienne cité de Marius, les gens endimanchés, turbulents, excités, se pressaient : les uns courant au devant du cortège, les autres se dirigeant vers la place du Forum, le chemin des Arènes.

Pour qui n'a jamais vu pareil spectacle, le tableau surchargé, bigarré, ruisselant, d'une coloration à la fois claire et vigoureuse, taché d'ombres noires et de lumières brillantes, semé de touches crues, et assurément d'un incroyable effet. Il faudrait pour l'imaginer, allier au rayonnement doré du soleil de Provence, le pimpant pittoresque des villes d'Espagne ou d'Italie. Les rideaux aux larges raies pendant aux portes, les balcons en saillie garnie de fleurs, les tendelets d'étoffes vives, amarrés d'une maison à l'autre, barrant le bleu du ciel, et, sous ses voûtes flottantes, une foule bruyante ; animée, jacassière, en son exultation des grandes fêtes.

Midi sonnait à la vieille horloge de la pla-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

ce du Forum. A une fenêtre de l'hôtel principal du lieu, un jeune homme regardait, accoudé, fumant nonchalamment son cigare, promenant un œil insoucieux sur cette toile vivante. Grand, mince, joli garçon, du reste, son costume de voyage, du dandysme, le plus achevé, dénonçait un étranger, et en tout autre instant il eût certainement été le point de mire de cette curiosité avide qui s'intéressait au vol d'une mouche si la mouche venait de loin ; mais, pour l'heure, les cervelles avaient bien autre affaire. Pressés au seuil des maisons, envahissant les cafés, au beau milieu des rues, par bandes, par familles, par couples, on se groupait, des charettes dételées servaient d'estrade au raffys (paysans) ; parfois quelque fille y grimpaît, leste et délurée, et c'étaient de longs rires, de joyeuses apostrophes, de malins propos.

On n'a pas trop vanté la beauté des Arlésiennes. Descendantes superbes d'une race affinée et charmante, le type romain n'est gardé dans tout son antique pureté. Nulle autre femme au monde, peut-être, ne joint à tant de dons naturels un art plus galant de les rehausser ; nul costume n'a plus d'originalité, nulle démarche plus de noblesse, nulle coquetterie, plus de piquant. Dans leur cotillons boriolés, leurs aises (corselets) de velours, leurs fichus de gaze, leurs lourds bandeaux tranchant sur le satin du ruban, bavardes et rieuses avec des airs de patriciennes et des gazouillements d'oiseaux, elle s'interpellaient, répondant sans façon aux avances des gars qui circulaient, la veste sur l'épaule, animés et parfois

audacieux.

En sa contemplation machinales, l'étranger avisa tout à coup deux filles assises sous la tente d'un café auprès d'une matrone. L'une d'elles, une blondine aux cheveux dorés comme des épis mûrs, avec une sorte d'audace naïve, l'examinait en souriant et le montrait du doigt. Les regards s'étant rencontrés, tout naturellement, le jeune homme rendit le sourire ; mais comme, à son tour, la compagne de la rieuse leva la tête, il fut ébloui par les éclairs de deux grands yeux noirs, sombres et provoquants, des yeux invraisemblables, aux longues paupières frangées, qui semblaient remplir tout le visage. Devinant qu'il s'agissait de lui et, flatté d'une attention si téméraire, l'étranger demeura un instant sous le feu. Puis bientôt, flairant sans doute quelque aventure, il quitta la fenêtre, mit vivement son chapeau et descendit. Quelques minutes plus tard il s'installait à une table voisine, des deux galantes.

C'est seulement en ce pays privilégié de Provence qu'on a chance de rencontrer dans une même femme les beautés si différentes des races grecque, romaine, arabe. La brune aux grands yeux réalisait une sorte de type mélange, race, étrange, ruperbe. La chevelure luxuriante, couleur de jais : le nez droit, se rattachant au front par une seule ligne ; le teint mat, d'une coloration chaude ; les dents étincelantes sous des lèvres pourpres, le buste développé, la taille fine, les hanches fortes, et dans la tenue, dans le geste, je ne sais qu'elle grâce attique avec cette insouciance un peu

hautaine d'une sauvage civilisée. Elle écoutait distraitement le babillage de sa compagne, qu'on eût volontiers prise pour sa suivante, bien que toutes deux fussent également coiffées d'une simple cornette. Soudain la gentille commère, remarquant la fenêtre vide, se retourna brusquement et, apercevant le Parisien derrière son dos, lui décocha une oeilade moqueuse.

Déjà peut-être l'étranger carraissait-il dans son esprit quelque espoir de bonne fortune, quand au moment où il s'appretait à glisser sa chaise pour se rapprocher des jolies filles, un matelot en habit de gala, surveillant brusquement.

— Tê! exupère! s'écria la bavarde en s'arrêtant court.

— Comment va, Planette ! dit le marin en tendant à la blondine ses larges mains, dans lesquelles elle mit vivement dans les siennes.

Puis, se tournant vers la belle brune :

Eh ! bonjour, Misé Féreol.

Il ota son béret, s'essuya le front et s'assit auprès d'elle.

(A suivre)

Jacques VINCENT.

Ancien cabinet dentaire

## HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIII

Fontenoy

Les grands yeux de Rose s'enflammèrent tout à coup.

— Il ne saurait être question de mes dispositions, cher frère, mais si tu y vois un obstacle quelconque...

— Oh ! je n'y vois pas d'obstacle. J'aimerais autant, et même mieux, que tu y allasses que de rester ici. Pour moi, je ne quitterai pas l'hôtel, et j'irai voir tous les jours si tu n'as pas encore assez de Castleford et de Scarwood... Et maintenant, je te dis au revoir pour toute la journée... je m'en vais pêcher.

Il sortit en sifflant et jetant négligemment son chapeau sur sa tête ; il avait sa ligne sur l'épaule.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Sa sœur le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût tout à fait disparu.

— Ainsi, se disait-elle, il a connu cette lady Cecil il y a quelques années, en Irlande, et il ne me l'a pas dit... C'est étrange. Je serais curieuse de savoir si Lanty l'a connue aussi ? Je le lui demanderai.

Juste au moment où elle éprouvait ce désir Lanty entra, tenant à la main une des paires de bottes de son maître.

Lantylui aussi était bruni par le soleil d'Afrique ; à part cela, les fatigues qu'il avait subies dans les six années de sa vie de soldat, ne l'avaient changé en rien.

Il déposa les bottes sur le tapis du foyer, et, en véritable artiste, se recula à quelques pas pour examiner son ouvrage.

Bon... bon... disait Lanty, elles brillent tant qu'on pourrait s'en servir comme d'un miroir pour se raser. Mademoiselle Rose, avez-vous quelque chose à me faire faire ?... Je m'ennuie à mourir depuis que nous habitons ici, je n'ai presque rien à faire depuis le matin jusqu'au soir !

— Et vous vous plaignez, Lanty ?... lui répondit sa jeune maîtresse en souriant. Je croyais, au contraire, que vous seriez heureux de goûter un peu de repos après la vie que vous avez menée en Afrique ! Bien certainement, vous ne désirez pas retourner reprendre votre métier de soldat.

— Oh ! pour le métier de soldat, j'en ai assez ! Ce n'est pas que j'aie de la répugnance à me battre... mais je voudrais le faire contre ces païens d'Arabes et avec ces enragés de

Français qui jurent pis que des païens. Le Capitaine, du reste, en sait quelque chose. Et avec cela, le conseil de guerre pour un rien. Que le diable emporte l'Algérie et tout ce qui en dépend, plutôt que M. Edmond... se remettre en tête d'y retourner. Je ne pensais guère, il y a six ans, que j'y mettrais jamais le pied, quand M. Edmond faisait la cour à Torryglen, à cette charmante jeune fille du lord qui était venu s'y fixer ! Ah ! s'ils s'étaient mariés ensemble, comme je le croyais, ils auraient peut-être trois ou quatre enfants qui grandiraient autour d'eux, et auxquels moi-même je servais de bonne. Mais que voulez-vous ? Il faut que la volonté de Dieu soit faite !

Lafferty secoua la tête en poussant une sorte de gémissement sur la vanité des espérances humaines, jeta un dernier regard d'admiration sur le brillant des bottes de son maître et se retourna pour sortir ; mais la jeune fille, faisant faire demi-tour à son fauteuil le pria d'attendre.

— C'est triste effectivement, Lanty ; mais ne partez pas si vite... Ainsi, le lord dont vous parlez... je suppose qu'il s'agit de lord Ruysland... habitait en Irlande avec sa fille, avant que vous partiez pour l'Algérie ?

— Ah ! oui, il y habitait. Et s'il n'y avait pas habité, nous ne serions peut-être pas allés nous promener en Algérie ! Dieu me pardonne mais je rêve encore de tout cela quand je dors. Ah ! c'est qu'ils formaient un joli couple à eux deux ! Mais pouvait-on s'attendre à autre chose ? Est-ce que les Anglais... que le

diabole les emporte !... n'ont pas toujours trompé les Irlandais ? Ils habitaient en Irlande, et ils n'avaient que sourires, paroles aimables et souhaits de bonheur pour M. Edmond, jusqu'au jour où un aveugle aurait pu voir ce qui se passait dans son cœur. Bref, ils passaient leur temps à se faire la cour... je parle de M. Edmond et de la jolie demoiselle... et le vieux lord voyait cela d'un œil très satisfait, je vous jure. Mais quand M. Edmond voulut la demander en mariage... c'est sûr et j'ai bien vu cela, ils ont disparu brusquement sans dire adieu ni à Dieu, ni à diable. Et mon jeune maître... si vous l'aviez vu en ce moment, cela vous aurait arraché les larmes des yeux. C'est alors qu'il s'est mis en tête d'aller en Algérie, et vous savez qu'il serait aussi difficile d'arrêter la Torrybban quand elle crache, que votre frère quand il s'est mis une idée en tête ! Naturellement, je l'ai suivi... je ne pouvais pas le laisser partir seul. C'était, je puis le dire, une charmante jeune personne, mais, sur mon âme, elle a pris un singulier moyen pour le récompenser de lui avoir sauvé la vie en de telles circonstances que je n'ai vu de ma vie accomplir un acte de courage pareil.

Rose O'Donnell sourit avec amertume.

— Cela arrive souvent ainsi avec ces gens-là, Lanty, je le sais. Voilà donc le secret d'Edmond et je vais la voir. Elle était jolie, dites-vous, Lanty ?

— La plus jolie fille que j'aie vue de ma vie, excepté vous...

(A suivre)

**IMPRESSIONS**

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produite sur l'abonné les impressions suivantes :

Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.

Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.

Troisième insertion : Il la lit.

Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.

Cinquième insertion ; Il prend l'adresse.

Sixième insertion : Il en parle à sa femme.

Septième insertion : Il se décide à l'acheter.

Huitième insertion : Il l'achète.

Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

**CONCLUSION !**

Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

**REPRÉSENTANTS** demandés en France, pour placement de cuirs et courroies mécaniques. Références exigées. Ecr. Masson fils, 52, rue Popincourt, Paris. Pressé.

**Bibliographie**

**LE GLOBE TROTTER.** Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 12 mars 1903.

Le Cimetière de l'Atlantique, P. L. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Tailles de souverains. Les funérailles d'un globe trotter. L'affiche la plus grande du monde, G. T. — Lord Crésus, roman inédit. Illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. « Knic-Knack » Club, roman inédit (fin). Illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — Du parc de St-Cloud à celui de Villers-Cotterets, Ringel d'Illzach. — Une chasse au Javelot, Mathias Douline. — En wagon à travers la Sibérie, B. de Zens inoff. — Le Secret du Volcan, roman inédit (suite). Illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe : Les dernières découvertes, G. D. — Les voyages d'une carte postale, Maurice Renier. — Les modes de locomotion bizarres, Yager. — Un autre écho extraordinaire, un Lecteur. — Un singulier fourrage, Fernand Legal. — Chronique du cartophile, Rambler. — Curiosités naturelles : L'homme le plus grand du monde, XXX. — Petite Correspondance, G. T. — Nos Concours : Concours N° 62 (Les dix-huit colis). **Soixante Prix.** Résultats du Concours N° 57 (L'éloge du voyage), M. Sphinx. — Self photography (Page humoristique), Daisne.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2398 du 14 février

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

« La statue » à l'Opéra : 5<sup>e</sup> Tableau. Manufacture des Gobelins : Entrée. — Le Vieux Puits. — La grande Galerie. — Laboratoire. — Atelier de Teinture. — Métier de Haute-Lisse. — Le point des Tapis. — Leurs ateliers.

1<sup>re</sup> période : « Le Mariage de Constantin. — 2<sup>e</sup> période : « Mars ». — 3<sup>e</sup> période : « Alceste ». 4<sup>e</sup> période : « Sacrifice de Palès ». — Période contemporaine : « Les Arts, les Sciences et les Lettres ».

L'exposition de Saint-Louis : Réception de son président, M. Francis. — Le bâtiment des Industries textiles — L'Université, destinée à recevoir l'Exposition. Rome le jour du jubilé : Entrée du Pape à Saint-Pierre, pour la cérémonie du 3 mars. Monument de Berlioz à Monaco : La Terrasse du Casino pendant la cérémonie. — Le Monument. — La Médaille. Le Sénat après le renouvellement de 1903. — La Fontaine du Petit-Luxembourg. Le représentant de la France en Ethiopie : Le colonel Tonté. Gaston Paris. — Ladislas Rieger. Échec par M. D. Janowski.

Roman illustré : *La Proie de l'Ombre*, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 12 mars 1903.

Sommaire. — Chronique. — Albert Delvallé : Le Glas. — André Theuriet : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mèrouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

**LA NATURE.** Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1555 du 14 mars, 1903.

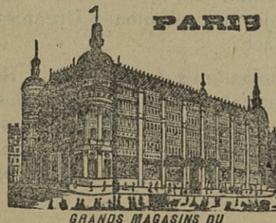
Les travaux du Métropolitain sur la place de l'Opéra, par R. Bonnin. — L'industrie du beurre à l'étranger, par Charles Rabot. — Bananiers africains, par J. Dybowski. — Essais de grande vitesse aux Etats-Unis. — Entretien des éléphants, par Virgile Brandicourt. — Le nickel au Canada, par Jules Garnier. — Pisciculture du Lavaret dans le lac d'Aiguebelette (Savoie), par C. de Lesseux. — Afrescolithe, par Jacques Barral. — La télé-stéréoscopie, par G. Mareschal. — Laboureuse automobile, par Georges Caye. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 9 mars 1903, par Ch. de Villedeuil. — Tonneaux de liège, par Daniel Bellet. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**JOURNALE DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1580<sup>e</sup> livraison (14 mars 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze (suite). — Les Galères impériales du lac Nemi, par Louis Rousselet. — L'accroissement de la vitesse des voyages en chemin de fer, par L. Viator. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (suite). — Les Trois héros de Québec, par Emile Maison.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.



**PARIS**  
**GRANDS MAGASINS DU**  
**Printemps**  
NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à  
**MM. JULES JALUZOT & Co**, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

**LE CANTAL.** — **LE BERRY** (au pays de George Sand. — **DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES.** — **LA BRETAGNE.** — **LA TOURAINE.** **LES GORGES DU TARN.** — **POITOU-ANGOUMOIS.**

**LA FRANCE EN CHEMIN DE FER** (itinéraires géographiques

- 1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.
  - 2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.
  - 3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
  - 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.
  - 5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
  - 6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS A ANGOULÈME. DE D'ANGOULÈME A BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Ar-

cachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bouhon-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cantetres, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christian), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginocles Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Floar (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Giron (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradon), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Confiant (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN**

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saclouères ou Comberodonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.